

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT
JEUDI 09 FEVRIER 2023

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
 Audrey Monsieur, directeur général
 Annie Vanderhaegen , Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du
 Bureau permanent
 Iris Van Laethem, chef du Service social

Absents :

Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 26 janvier 2023

B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE

2. Centre de services local et services à domicile - Design OU - Centre de services local - séances de yoga

Le Bureau Permanent approuve l'augmentation du prix des cours de Yoga de 5 € à 5,5 €.

3. Centre de services local et services à domicile - Démarrage de cours FITGYM supplémentaires

Le bureau Permanent accepte l'augmentation du nombre de sessions.

C. RESIDENCE

4. Résidence - projet au conseil du CPAS - augmentation de prix boissons et rafraîchissements Foyer / cafétéria

Le Bureau Permanent prend note de la tarification proposée, qui sera soumise au Conseil des CPAS pour approbation.

D. APPARTEMENTS DE LOCATION

5. Location appartements - Réparation fuites hydrauliques chaudière 1 - Résidence

Le bureau permanent approuve la réparation des fuites hydrauliques de la chaudière 1 de la résidence.

E. CUISINE

6. Cuisine - Réouverture de l'apérobar au restaurant de la résidence

Réouverture du bar apéro dans le restaurant de la Résidence le 14/02/2023

7. Cuisine - projet au conseil du CPAS - augmentation de prix repas restaurant de la résidence

Le Bureau Permanent prend note de l'augmentation de prix qui sera soumise au Conseil.

F. SERVICE SOCIAL

8. Service social - projet au conseil du CPAS - fourniture minimale de gaz naturel et hors tarif de nuit 2022 – 2023 - augmentation des montants à partir du 01/02/2023

le bureau permanent prend note de l'intervention - fourniture minimale de gaz naturel et à l'exclusion du tarif de nuit 2022 – 2023 et convient que ce point de l'ordre du jour sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil du CPAS

9. Service social - Notification - Identité d'entreprise

10. Service social - Notification - rapport d'évaluation de Coach familial

11. Service social - Notification - rapport d'évaluation psychologue de première ligne

G. SERVICE FINANCIER

12. Service financier - Vente immobilière - avenue du Limburg Stirum 120

H. POLITIQUE ET ORGANISATION

13. Politique et organisation - Approbation de la réunion du Conseil du CPAS 02 mars 2023

14. Politique et organisation - Connaissance du contrôle organisationnel

Le bureau permanent prend note des actions qui ont été engagées et qui seront prises dans le domaine du contrôle organisationnel.

15. Politique et organisation - Ouverture du Campus W

Le bureau permanent accepte de permettre l'ouverture du Campus W

I. AGENCE IMMOBILIER SOCIALE

16. Agence immobilière social - projet au conseil du CPAS - rapport annuel agence immobilière sociale du CPAS Wemmel

le bureau permanent prend note du rapport annuel de l'agence immobilière sociale du CPAS de Wemmel

J. PERSONNEL

17. Personnel - Poste vacant déclaré à mi-temps pour l'assistant administratif du service social (C1 - C3) - contrat à durée indéterminée

Le bureau permanent s'engage à déclarer vacant un poste contractuel à mi-temps d'assistant administratif social (C1 - C3) avec un contrat à durée indéterminée.

18. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
 19. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
 20. Service social – Autre aide
 21. Service social – Droit à l'intégration sociale
 22. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
 23. Service social – Initiative locale d'accueil
 24. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
 25. Service social – Emploi article 60§7
 26. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
 27. Service social – Agence immobilière sociale
 28. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 10/02/2023

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.